

Cannabis thérapeutique et SEP

Les personnes atteintes de sclérose en plaques s'interrogent à un moment ou à un autre sur les effets du cannabis thérapeutique. Il a été démontré que certaines substances du chanvre pouvaient réduire les symptômes typiques de la SEP, soulager les douleurs et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes.

L'essentiel en bref

- Le cannabis médical peut atténuer les symptômes de la SEP.
- La prescription médicale et l'accompagnement sont des éléments essentiels.
- Les préparations sont disponibles légalement dont le risque d'addiction est faible.
- Le cannabis thérapeutique n'est pas systématiquement couvert par l'assurance de base.

Le sujet du cannabis fait débat: tandis que certains l'associent directement à une drogue, d'autres y voient avant tout un produit médical.



Les discussions sont souvent teintées d'émotions et soulèvent des questions: les personnes malades qui consomment légalement du cannabis en gouttes ou en spray ne sont-elles pas inconsidérément exposées à une substance dangereuse? Ou bien les personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP) qui ne consomment pas de cannabis médical passent à côté d'une occasion unique de lutter contre l'évolution de la maladie avec un produit naturel?

Composants de la plante de chanvre

On a pu identifier plus de 500 composants dans la plante de chanvre. Outre les huiles essentielles (terpènes), responsables de son goût particulier, et plus de cent cannabinoïdes (liaisons chimiques), elle contient également des protéines, des acides aminés, des sucres, de l'alcool, des colorants, des vitamines et bien plus encore.

Dans le chanvre médical, ce sont avant tout les cannabinoïdes qui jouent un rôle important. Ceux-ci diffèrent par leur structure chimique de base et peuvent se répartir en différents types. Les deux principaux cannabinoïdes de la plante de chanvre sont le THC (delta-9-tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol).

Les mécanismes du THC et du CBD

Le THC est responsable des effets légèrement psychoactifs typiques de la marijuana et du haschisch, mais également de la plupart des propriétés médicinales des préparations à base de cannabis.

Il a un effet stimulant, apaisant et myorelaxant, ouvre l'appétit, inhibe les nausées, diminue la pression intraoculaire, apaise la douleur, dilate les bronches.

Le CBD quant à lui n'altère pas la perception, mais a des vertus apaisantes, antalgiques et antidépresseurs. Il inhibe par ailleurs l'effet euphorisant et stimulant du THC. Pour que le THC et le CBD soient efficaces, il faut tout d'abord les chauffer en vue de modifier leur structure chimique.

Le cannabis légal

D'après la loi, le chanvre est considéré comme un produit de substitution du tabac s'il contient moins de 1% de THC. Le chanvre dont sont extraits la marijuana et le haschisch a une teneur en THC bien supérieure à 1% et est donc soumis à la loi sur les stupéfiants.

Le chanvre industriel contient au maximum 1% de THC et est riche en CBD. En raison de sa faible teneur en THC, le chanvre industriel n'est pas soumis à la loi suisse sur les stupéfiants (des valeurs de référence plus strictes s'appliquent dans l'UE, chez nous, elles sont fixées à 0,2% de THC). On parle aussi couramment de chanvre CBD. Il est possible d'en acheter dans diverses boutiques. Il n'est pas considéré comme un médicament et ne nécessite pas d'autorisation médicale. L'aspect et le goût du chanvre CBD sont quasiment similaires à ceux du cannabis. Cela rend donc la tâche difficile aux policiers qui doivent faire la différence entre les personnes qui en font un usage récréatif et celles qui utilisent le CBD pour ses vertus thérapeutiques. Si vous envisagez un traitement à base de chanvre CBD, parlez-en à votre médecin.

Le chanvre CBD acheté en pharmacie plutôt qu'en magasin est un gage de sécurité pour le produit.

Demandez à votre médecin de vous prescrire du chanvre CBD.

Traitement médical avec du chanvre industriel

La teneur en THC des préparations à base de cannabis prises comme médicaments peut être très légèrement supérieure à 1%. Certaines pharmacies en Suisse sont autorisées à en délivrer à titre de préparations magistrales (médicaments confectionnés ad hoc sur ordonnance médicale pour une personne spécifique). Cela inclut le dronabinol, l'huile de cannabis, les teintures de cannabis et les fleurs de cannabis. Sativex[®], un produit fini, fait exception: il a été autorisé par Swissmedic, l'autorité suisse en matière de produits thérapeutiques, pour le traitement de la spasticité chez les personnes atteintes de SEP. Les préparations s'obtiennent avec une ordonnance de stupéfiant délivrée par le neurologue traitant.

Spasticité symptomatique de la SEP et cannabis

La spasticité (parfois aussi appelée spasmes) désigne des crampes musculaires douloureuses qui font partie des symptômes les plus courants de la SEP. Cela nuit considérablement à la qualité de vie des personnes atteintes. Aussi, pour beaucoup d'entre elles, réduire la spasticité est une priorité absolue afin de rendre le quotidien plus agréable et d'avoir une vie professionnelle et sociale.

Des études sur le traitement du cannabis des symptômes de spasticité et de douleur liés à la SEP ont pu confirmer les bénéfices positifs chez plus de 50 % des participants.

Comment prendre des préparations à base de cannabis

Le dronabinol ou l'huile de cannabis doivent être pris avec des aliments gras. Cela va permettre une meilleure absorption du THC et du CBD. Vous pouvez par exemple mettre les gouttes sur un biscuit, dans un yoghurt, dans une soupe ou encore les ajouter à une sauce salade. À l'inverse, la

teinture de cannabis étant principalement à base d'alcool, elle peut être dissoute dans de l'eau. Les fleurs de cannabis sont chauffées de manière ciblée et inhalées au moyen d'un vaporisateur médical. Sativex® est vendu sous forme de spray que l'on pulvérise sur les muqueuses buccales.

Coût du cannabis thérapeutique

Le cannabis thérapeutique coûte entre CHF 200.– et CHF 300.– par mois et n'est généralement pas pris en charge par l'assurance de base de la caisse-maladie. Il peut toutefois être judicieux de leur faire parvenir une demande de prise en charge, notamment si vous disposez d'une assurance complémentaire. Le mieux reste de demander à votre médecin traitant de vous fournir une justification dans laquelle il mentionnera l'efficacité de la préparation. Pour Sativex®, l'assurance de base ne peut couvrir les coûts qu'après examen approfondi de l'indication de conformité et de son efficacité, la préparation n'étant pas inscrite sur la liste des spécialités de l'OFSP.

Bon à savoir

- **Potentiel d'addiction:** Lorsque le THC est utilisé à des fins thérapeutiques, il n'y a pratiquement aucun risque de dépendance.
- **Effets secondaires:** Ils sont rares et dépendent largement de la dose. Les effets secondaires les plus courants sont la sécheresse buccale (xérostomie), la somnolence, les vertiges, l'hypertension artérielle ou la tachycardie.
- **Aptitude à la conduite:** Les cannabinoïdes ont un effet sur le temps de réaction et les capacités de conduite. En début de traitement, les effets d'une préparation à base de cannabis s'étendent sur au moins douze heures après la prise. Durant cette période, la personne atteinte sous cannabis thérapeutique ne devrait pas conduire de véhicule. L'aptitude à la conduite est limitée à environ 1 ng/ml de THC dans le sang. Ne buvez pas d'alcool en plus du médicament. Votre médecin vous demandera régulièrement si vous vous sentez capable de

conduire. Lorsque vous avez trouvé le bon dosage et que vous vous êtes habitué à la préparation, vous êtes généralement apte à conduire. Cependant, vous devriez toujours avoir sur vous la confirmation du médecin pour pouvoir la présenter lors d'un contrôle éventuel.

- **Loi sur la circulation routière:** De manière générale, il est interdit de conduire sous l'emprise du cannabis. Si, lors d'un contrôle de police, on détecte la présence de cannabinoïdes dans le sang, vous vous exposez à des poursuites judiciaires au vu de la tolérance zéro. Avec une prescription médicale, vous êtes généralement protégé.
- **Voyages à l'étranger:** En principe, l'introduction de médicaments contenant du cannabis à l'étranger est interdite. Informez-vous sur la situation juridique du pays d'accueil et occupez-vous des formalités nécessaires. Apportez, si cela est autorisé, une copie certifiée de la prescription médicale et uniquement la dose de cannabis nécessaire pour la durée de votre voyage (pour 30 jours maximum).
- **Cannabis récréatif issu de la plante ou chanvre CBD vendu en magasin:** Ces produits sont généralement destinés à être fumés, il convient donc de les éviter pour des raisons de santé. Des alternatives plus saines existent, comme l'inhalation avec une vapote ou l'ingestion dans d'autres aliments.

Influence des cannabinoïdes sur le corps

Pour l'expliquer de manière simplifiée, voici ce qui se passe dans votre corps avec les cannabinoïdes: Diverses cellules possèdent des récepteurs cannabinoïdes, les principaux étant CB1 et CB2.

Ces récepteurs peuvent accueillir des substances messagères dont des endocannabinoïdes (des cannabinoïdes produits par notre propre corps) ou des phytocannabinoïdes (des cannabinoïdes dérivés du chanvre). Lorsque c'est le cas, cela a une influence sur le flux d'informations entre les cellules nerveuses du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). On dit de ce flux qu'il est modulé.

Ces récepteurs se situent majoritairement dans les régions cérébrales responsables de la pensée, du mouvement, de la coordination, des émotions, de l'appétit ou de la mémoire. C'est la raison pour laquelle le cannabis peut avoir une influence sur la douleur ressentie, les tensions musculaires, le sommeil ou la notion du temps. La respiration est contrôlée dans le tronc cérébral, où les récepteurs aux cannabinoïdes sont rares. Par conséquent, une surdose de cannabis n'entraîne pas la mort.

Dans la sclérose en plaques et les autres maladies neurodégénératives, le corps libère des substances messagères comme la sérotonine ou l'acide gamma-aminobutyrique (GABA) en trop grande quantité. Cela a des répercussions négatives sur les fonctions corporelles mentionnées plus haut. Les endocannabinoïdes ralentissent et modulent cette réaction erronée et protègent ainsi les cellules nerveuses sursollicitées. Lorsque l'acide gamma-aminobutyrique est libéré en plus faible quantité, les crampes musculaires sont réduites. On pense également que les cannabinoïdes ont un effet analgésique, car ils réduisent les spasmes musculaires, calment la conduction des voies douloureuses et ont un effet anti-inflammatoire.

Indications

Vous trouverez des explications concernant le cannabis médical sur le site de la «Société Suisse pour le Cannabis en Médecine»

www.sgcm-sscm.ch

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à votre médecin traitant ou à la Société suisse de cannabis. Société suisse de la sclérose en plaques.



Infoline SEP

0844 737 463

Lu – ve de 9h00 à 13h00



Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne

Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80

info@sclerose-en-plaques.ch



La Société SEP n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique. Nous vous remercions pour votre don !